



Politique de soutien aux membres

Adopté le 26 janvier 2024

Corporation de développement communautaire de Mirabel

www.cdcdemirabel.com | info@cdcdemirabel.com | 450 848-6059

1. Objectif

La présente politique propose un cadre de référence (valeurs, règles de conduite, procédures) qui vise à définir davantage le volet accompagnement et soutien aux organismes, afin de clarifier le rôle de la CDC de Mirabel auprès de ses membres.

2. Mission et valeurs

La CDC de Mirabel a pour mission de regrouper les organismes communautaires et d'économie sociale œuvrant dans différents secteurs d'activités en vue d'initier, de favoriser, de soutenir et de renforcer le développement communautaire et social de Mirabel.

La CDC de Mirabel défend les valeurs de l'action communautaire autonome, soit plus précisément :

- Solidarité : S'engager et agir collectivement en fonction des intérêts de l'ensemble dans une perspective de cohésion et d'action sans compétition
- Autonomie : Le pouvoir d'autonomie des groupes, en incluant les personnes concernées par la mission des groupes dans les processus décisionnels
- Respect : Permettre d'avoir de franches discussions sur les enjeux qui nous concernent en prenant en considération nos différences d'opinions, de valeurs et de façon de faire, le tout, dans une attitude de non-jugement.
- Justice sociale : L'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social

3. Principes généraux

- Confidentialité : Toutes les demandes de soutien et d'accompagnement personnalisées de ses membres sont traitées exclusivement et de manière confidentielle par la permanence.
- Respect : Toutes les interventions auprès de l'organisme sont faites de manière respectueuse par l'équipe de travail. Elles respectent la mission, les valeurs, les règlements généraux et le modèle de gouvernance de l'organisme soutenu et accompagné. En aucun cas la CDC de Mirabel s'ingère directement dans les décisions et les orientations prises par l'organisme.
- Neutralité : La CDC de Mirabel fera preuve d'objectivité dans la recherche de solutions, dans ses suggestions et dans la transmission d'informations aux organismes impliqués, soutenus et accompagnés.

4. Les critères d'accès à l'accompagnement

Afin d'être accompagné par la CDC de Mirabel, l'organisme doit:

- Être un organisme communautaire membre de la CDC de Mirabel ou être un organisme d'action communautaire autonome en démarrage qui ne dédouble pas la mission et les services d'un organisme membre de la CDC de Mirabel.
- Faire une demande officielle de soutien et d'accompagnement auprès de la permanence de la CDC de Mirabel. Cette demande doit être directement faite par la direction générale ou la coordination ou un administrateur de l'organisme, mandaté par celui-ci.

- Préciser son besoin et ses attentes au moment de la demande afin de définir son accompagnement personnalisé.
- Être responsable de réaliser ses propres démarches liées aux enjeux ciblés.
- Accepter les échéanciers proposés par la CDC de Mirabel ainsi que les disponibilités de son équipe de travail.
- Respecter la réalité organisationnelle et les limites de la CDC de Mirabel.

Lorsqu'une demande est faite, l'équipe de travail de la CDC prendra le temps (dans un délai raisonnable) d'évaluer le besoin précis et d'identifier la réponse qu'elle peut y apporter.

5. Appui

La CDC de Mirabel peut appuyer, par l'émission d'une lettre, un dépôt de projet. Il peut aussi s'agir d'une revendication en lien avec les valeurs et les enjeux portés par la CDC.

Chaque demande est évaluée par la direction, qui au besoin, se réfère au conseil d'administration.

La CDC se réserve le droit de refuser d'émettre un appui et informera le membre concerné de la raison.

La CDC porte aussi les revendications du milieu à travers ses représentations auprès de différents acteurs (rencontres d'élus, participation à des regroupements nationaux ou régionaux, etc.).

6. Rayonnement

La CDC met en lumière les actions de ses membres et soutient la diffusion d'informations au sein du milieu communautaire. Pour plus de détails, veuillez consulter notre politique des communications.

7. Les principaux champs d'intervention

Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à démontrer de façon concrète les diverses formes de soutien et d'accompagnement effectuées auprès des membres. N'hésitez pas à communiquer avec votre CDC afin de soumettre le besoin de votre organisme.

- L'animation
- Les communications
- La gouvernance
- Les ressources humaines
- La gestion financière et administrative
- La mobilisation et développement de la communauté
- La structure organisationnelle
- La représentation
- La vie associative et démocratique

8. Accompagnement

- Rencontre de nouvelles directions
- Animation de rencontres

- Service-conseil en communication
- Service conseils et soutien à des réflexions stratégiques
- Support, information et réseautage avec le milieu communautaire
- Support dans le développement de nouveaux projets ou d'organismes en démarrage, tout en apportant une attention particulière au dédoublement de services/organismes existants

9. Formations

L'offre de formations gratuites varie d'une année à l'autre, selon les besoins énoncés par les membres et les ressources disponibles. Certaines formations reviennent habituellement annuellement, telle que la formation sur les rôles et responsabilités d'un CA. L'équipe de la CDC est à l'écoute des besoins et effectue une vigie sur les opportunités.

Les formations sont collectives et s'inscrivent dans les thématiques suivantes:

- Administration
- Gestion des ressources humaines
- Vie associative et action communautaire
- Communications
- Mission et développement

10. Prêt de matériel

- Projecteur
- Système audiovisuel pour rencontre virtuelle (*Hibou*)
- Cafetière 20 tasses

Les équipements doivent être remis dans le même état que lors du prêt; le cas échéant, les réparations seront aux frais de l'organisme.

11. Les limites dans le soutien et l'accompagnement

La forme de ce soutien et de ces services varie selon le besoin, le contexte, les ressources disponibles et les compétences de l'équipe de la CDC.

Étant donné les ressources limitées et dans un souci d'équité envers l'ensemble de ses membres, la CDC de Mirabel peut offrir aux travailleurs et travailleuses des organismes ainsi qu'aux conseils d'administration un support individuel sur une base ponctuelle seulement.

De plus, la CDC de Mirabel ne peut faire la microgestion d'un organisme, incluant la gestion administrative d'un organisme en difficulté ou en crise.